



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 161 - SEPTEMBRE 2012**

# SOMMAIRE

## **Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur**

### **Agence Régionale de Santé (ARS)**

Avis - AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE -  
FILIERE  
INFIRMIERE .....

1

## **Les autres Directions Régionales**

### **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Autre - Délégation de signature Paierie Départementale des Bouches- du- Rhône .....

3

Autre - Délégation de signature Trésorerie de MARTIGUES au 01/09/2012 .....

6

Autre - Délégation de signature Trésorerie de St Andiol au 01/09/2012 .....

9

Décision - Interim de la Paierie Départementale au 1er septembre 2012 .....

12





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Avis**

**signé par Autre signataire  
le 30 Août 2012**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Agence Régionale de Santé (ARS)  
Délégation Territoriale des Bouches- du- Rhône**

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR  
TITRES DE CADRE DE SANTE - FILIERE  
INFIRMIERE**

**Accueil Départemental Enfance et Famille**  
**30 Avenue Vivaldi**  
**BP 30321**  
**84021 AVIGNON CEDEX 1**  
**Tél: 04 90 88 56 90**

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE  
SANTÉ ( filière infirmière)**

Un concours interne sur titres de **cadre de santé ( puéricultrice cadre de santé)**-  
est ouvert en vue de pouvoir un poste vacant à

ADEF  
30 avenue Vivaldi  
BP 30321  
AVIGNON ( Vaucluse).

Conformément au décret 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut  
particulier du corps des cadres de santé dans la fonction publique hospitalière, ce  
concours est ouvert aux:

-fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé ou certificat  
équivalent , relevant du corps régis par le décret 88-1077 du 30 novembre 1988,  
comptant au 1<sup>er</sup> janvier 2012 , au moins cinq de services effectifs dans le corps des  
personnels infirmiers.

-aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires d'un  
diplôme d'accès aux corps des personnels infirmiers et du diplôme de cadre de  
santé ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de  
personnel infirmier.

Les candidatures devront être adressées par écrit, le cachet de la poste faisant foi,  
à :

Monsieur le Directeur  
ADEF  
30 Avenue Vivaldi BP 30321  
84081 AVIGNON Cedex 2

dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis  
au recueil des actes administratifs des Préfectures des départements de la région  
PACA.

AVIGNON LE 30 AOUT 2012.

Le Directeur  
Y. TOUCHARD





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

**Autre**

**signé par Autre signataire  
le 03 Septembre 2012**

**Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature Paerie  
Départementale des Bouches- du- Rhône



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE**

16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

**Délégation de signature**

---

Je soussigné : Daniel ROCHE, IDIV des Finances Publiques, gérant intérimaire de la Recette des Finances Paierie Départementale des Bouches du Rhône.

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

**Décide de donner délégation générale à :**

Monsieur Denis BORDES Inspecteur des Finances Publiques,

Mme Ghislaine FERRER, Inspecteur des Finances Publiques,

Mme Brigitte SANCHEZ, Inspecteur des Finances Publiques,

Décide de *leur* donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour *lui* et en son nom, la Paierie Départementale des Bouches-du-Rhône ;

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous

mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;

- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

- ils reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

En cas d'absence de M Denis BORDES, Mme Ghislaine FERRER, Mme Brigitte SANCHEZ :

- Mme Martine VINCENTI, Contrôleur Principal des Finances Publiques,  
- Mme LOPEZ Joëlle, Contrôleur Principal des Finances Publiques,  
reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou des personnes ci-dessus sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers<sup>1</sup>.

#### **Décide de donner délégation spéciale à :**

Mme Thérèse KAMATCHY, Contrôleur des Finances Publiques, M. Denis HAROUYTOUN, Contrôleur des Finances Publiques reçoivent mandat pour signer et effectuer en mon nom les documents suivants :

- Les courriers simples, bordereaux d'envoi de simples pièces et demande de renseignements.
- Les bordereaux de situation issus de l'application Hélios.
- L'octroi de délai pour un montant total par débiteur jusqu'à 2 000€.
- Les demandes d'annulation ou de réduction de titres.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Marseille, le 03 Septembre 2012

Le gérant intérimaire de la Paierie Départementale

Daniel ROCHE



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

**Autre**

**signé par Autre signataire  
le 03 Septembre 2012**

**Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature Trésorerie de  
MARTIGUES au 01/09/2012



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE  
16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

### Délégation de signature

---

Je soussigné : **Jean-paul CHABRERIE, chef de service comptable**, gérant intérimaire de la trésorerie de **MARTIGUES**.

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

### Décide de donner délégation générale à :

**M Guy OLIVER**, inspecteur des Finances publiques, adjoint chargé du secteur hospitalier,

**Mme Sylvie FERRO**, inspecteur des Finances publiques, adjointe chargée du secteur local,

Décide de leur donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de **MARTIGUES** ;

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;

- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.



Ils reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

- En cas d'absence de **M OLIVER** ou **Mme FERRO**, **M Francis ASENSIO** et **Mme Myriam PICAULT**, contrôleurs principaux des Finances Publiques reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou des personnes ci-dessus sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à MARTIGUES, le 03 septembre 2012  
Le gérant intérimaire de la trésorerie de MARTIGUES,

Jean-Paul CHABRERIE



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

**Autre**

**signé par Autre signataire  
le 01 Septembre 2012**

**Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature Trésorerie de St  
Andiol au 01/09/2012



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE**  
16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

### **Délégation de signature**

---

Je soussigné Fabrice ANSELIN, inspecteur des Finances publiques, responsable de la trésorerie de Saint Andiol.

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

### **Décide de donner délégation générale à :**

Mme GOGUILLON Virginie, contrôleur des Finances publiques,

Mme Agnès BENEJEAN, contrôleur des Finances publiques,

Mme Laetitia GUILLEN, agent des Finances publiques

Décide de leur donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Saint Andiol;

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;



- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Elles reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint Andiol, le 1er septembre 2012

Le responsable de la trésorerie de Saint  
Andiol,

Fabrice ANSELIN



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Décision**

**signé par Autre signataire  
le 29 Août 2012**

**Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Interim de la Paerie Départementale au 1er  
septembre 2012

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20

Marseille, le 29/08/2012

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES  
DIVISION RESSOURCES - HUMAINES  
Affaire suivie par : Mme Valérie BERTEA  
valerie.bertea@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 04.91.17.93.70  
Télécopie : 04.91.17.93.65

Référence :

N° 1280/ 2012

**L'ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

Vu l'article 26 du décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des personnels de la catégorie A des Finances Publiques,

Vu les nécessités de service,

**DECIDE**

- Article 1 : L'intérim de la Paerie Départementale est confié à M. Daniel ROCHE, Inspecteur Divisionnaire de classe normale des Finances Publiques,
- Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

L'administratrice des Finances Publiques  
Adjointe au Directeur du pôle Pilotage et Ressources

Valérie MICHEL-MOREAUX